

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : M. Laurent BERNARD a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.
M. René ROQUES a donné procuration à M. Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 28**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : ÉNERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif 2025 équilibré de la manière suivante :

Section fonctionnement	
Dépenses	20 245,26 €
Recettes	20 245,26 €
Section investissement	
Dépenses	253 185,85 €
Recettes	253 185,85 €

Le montant global du budget est de 273 431,11 €.

Contexte général

Le budget annexe des énergies renouvelables est un budget très récent. Il a été créé en 2020.

Il traduit la volonté du conseil municipal de participer à l'effort de production d'énergies renouvelables. La commune est inscrite dans une démarche vertueuse afin de tendre à être une commune à énergie positive.

Le budget de l'année 2025 se présente comme suit :

La section de fonctionnement

Les recettes sur cette section sont en augmentation et comprennent les recettes liées à la revente d'électricité sur le toit de la TC16 et de l'école.

Toutefois ces recettes ne permettront pas de couvrir l'amortissement des dépenses et la charge de l'emprunt, l'absence de subventions sur ce type de projet et l'impossibilité réglementaire de maîtriser les tarifs ne permettraient pas au budget d'être équilibré.

Une subvention d'équilibre depuis le budget principal sera nécessaire pour un montant de 3 022,79 € : elle est due à la contrainte actuelle de gérer ces dépenses dans le cadre d'un budget M4.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévisionnelles de l'année 2025 concernent la pose de nouveaux panneaux solaires sur les bâtiments publics dont ceux d'Enfontange.

La commission énergie de la commune travaille pour développer de nouveaux projets.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 du budget annexe énergies renouvelables au titre de l'exercice 2025.

Décide

Article 1 : d'approuver le budget primitif du budget annexe énergies renouvelables pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 avril 2025

Le maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 009-210900320-20250409-2025_4_28-DE

